

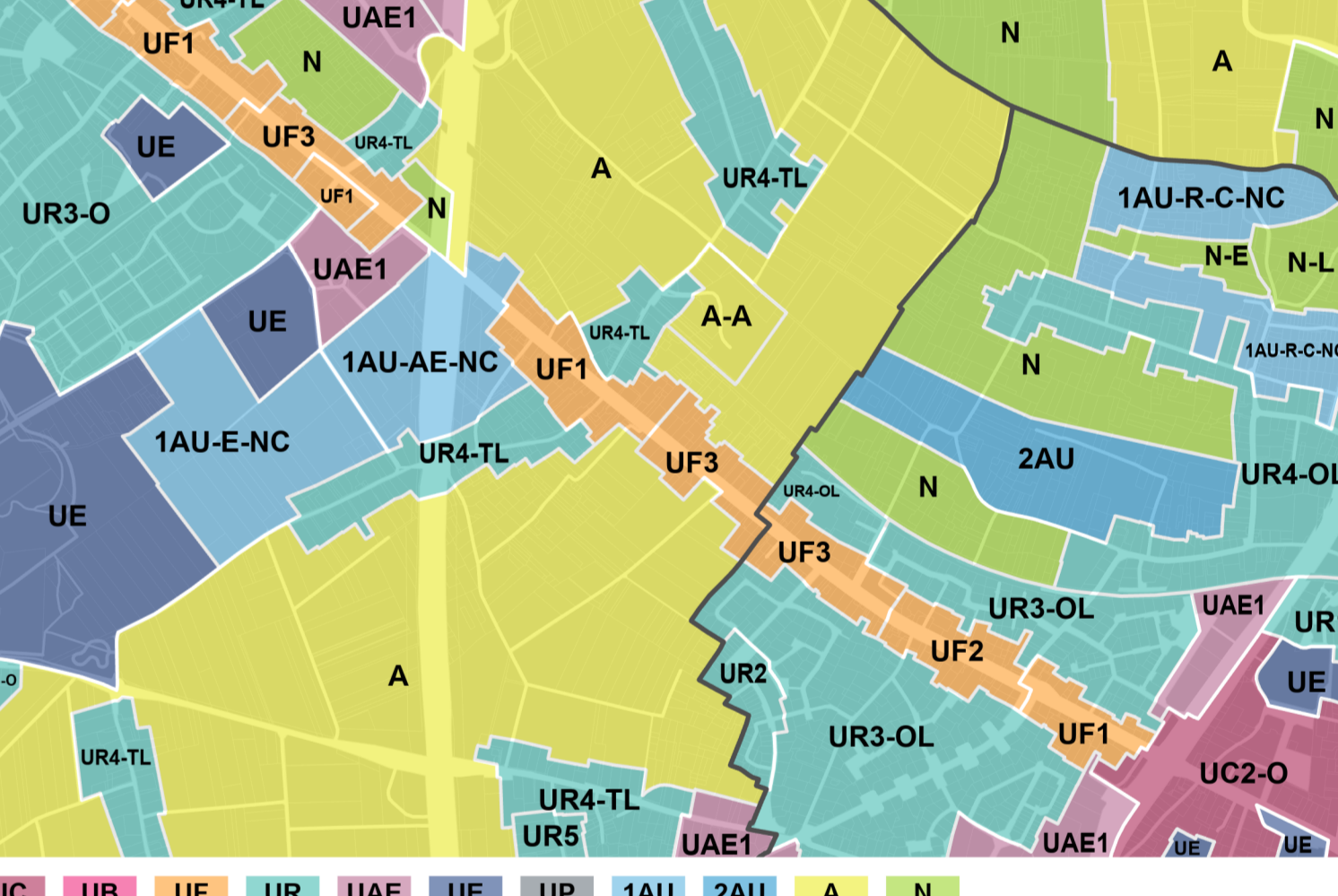
Formet d'origine : 1666m x 914,4m
Echelle de la planche : 2000e

PLU prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11 juillet 2017
PLUM approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07 avril 2022
PLUM révisé à jour par arrêté du 10 juillet 2022 et du 10 janvier 2023
PLUM modifié par délibération du conseil métropolitain du 22 juin 2023

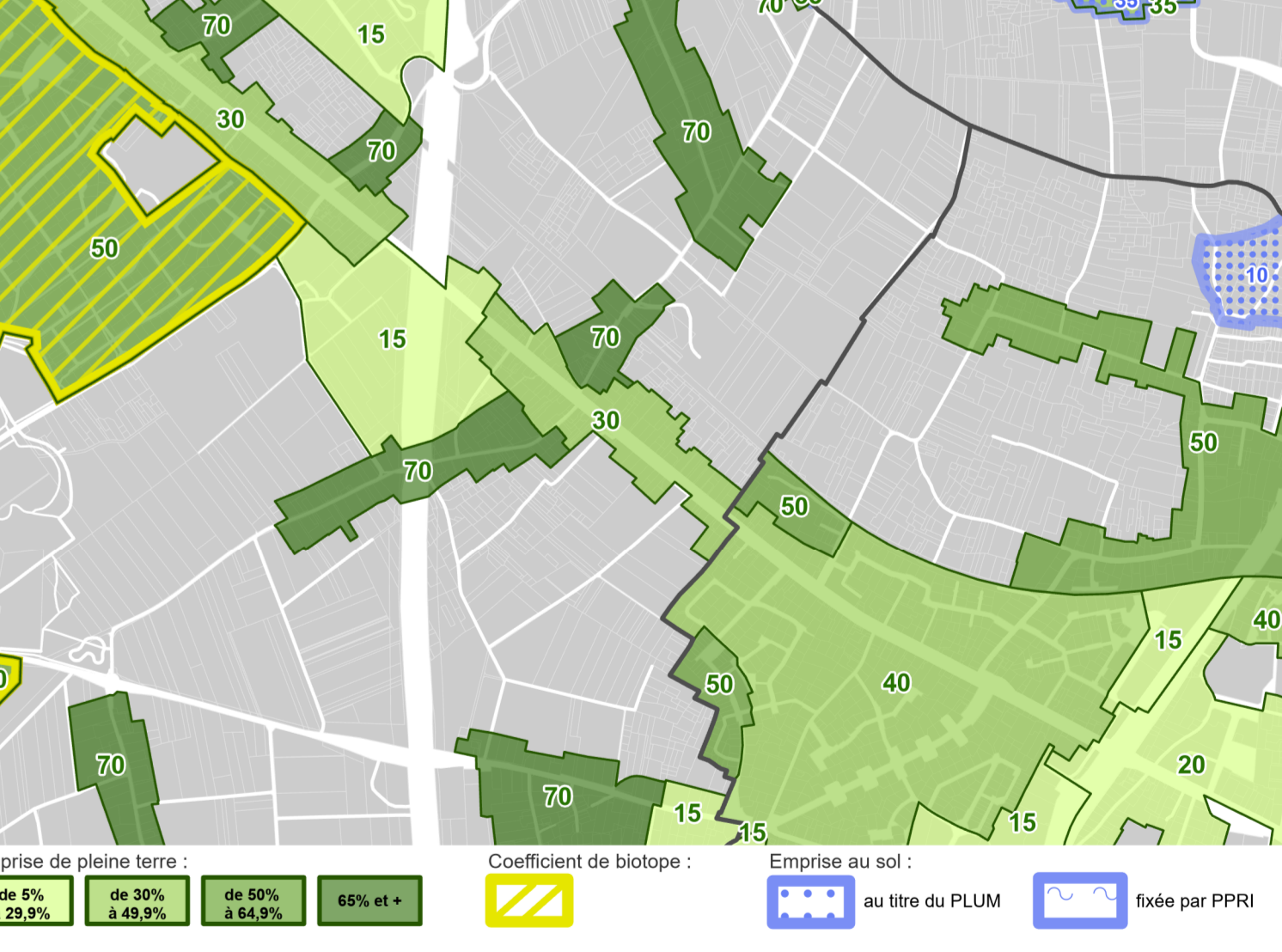
LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
UC : zone Urbaine de Centralité	☉ Cône de vue et perspective majeure
UC2 : zone Urbaine de Centralité	☉ Active protégée
UC3 : zone Urbaine de Centralité	☉ Linière locale
UB : zone Urbaine de Boulevard	☉ Alignement d'arbres
UB2 : zone Urbaine de Boulevard	☉ Cône d'vue
UB3 : zone Urbaine de Boulevard	☉ Parc arboré
UF : zone Urbaine de Fonction	☉ Boisement urbain et espaces d'ornement
UF2 : zone Urbaine de Fonction	☉ Espaces verts classés
UF3 : zone Urbaine de Fonction	☉ Jantes boisées et protégées
UR : zone Urbaine de Résidence	☉ Frange agricole ou paysagère
UR2 : zone Urbaine de Résidence	☉ Zone horticole et d'aménagement paysagère
UR3 : zone Urbaine de Résidence	☉
UR4 : zone Urbaine de Résidence	☉
UR4-TL : zone Urbaine de Résidence	☉
UR4-OL : zone Urbaine de Résidence	☉
UR3-OL : zone Urbaine de Résidence	☉
UR2 : zone Urbaine de Résidence	☉
UE : zone Urbaine d'Équipement	☉
UE2 : zone Urbaine d'Équipement	☉
UE3 : zone Urbaine d'Équipement	☉
UAE1 : zone Urbaine d'Équipement	☉
UAE2 : zone Urbaine d'Équipement	☉
UAE3 : zone Urbaine d'Équipement	☉
1AU-E-NC : zone d'Activités et de Commerce	☉
1AU-AE-NC : zone d'Activités et de Commerce	☉
1AU-R-C-NC : zone d'Activités et de Commerce	☉
2AU : zone d'Activités et de Commerce	☉
A : zone Agricole	☉
N : zone Naturelle	☉
TMM : Indice de taille minimale de logements (DC-1.3.2)	☉

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS

